

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA  
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
ÉCOLE INSTITUTIONNELLE SAINT-JOSEPH**

**Procès-verbal de la session ordinaire  
du mercredi 15 octobre 2008**

Session ordinaire du conseil d'établissement de l'école institutionnelle Saint-Joseph tenue à l'école Saint-Joseph le quinze octobre de l'an deux mille huit à dix-neuf heures.

**PRÉSENCES**

Mmes Danielle Côté, parent  
Isabelle Fortin, parent  
Francine Nolet, personne de soutien  
Lucie Dion, enseignante  
Hélène Vallée, enseignante

MM. Stéphane Saulter, parent  
Christian Leclerc, parent  
Normand Cossette, enseignant

Aussi présent:

M. Yannick Roy, directeur

**ABSENCES**

Aucune.

**OUVERTURE DE  
LA RÉUNION**

Le quorum est atteint. Cette première assemblée est présidée par M. Yannick Roy. Il est 19 h 00.

**ADOPTION DE  
L'ORDRE DU  
JOUR**

CE-424-08 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Stéphane Saulter,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit et il est adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE.**

**ADOPTION DU  
PROCÈS-VERBAL  
DU 10 JUIN 2008**

CE-425-08 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Normand Cossette,

QUE le procès-verbal soit adopté tel que présenté»

ADOPTÉE.

**NOMINATION  
D'UN OU D'UNE  
SECRÉTAIRE DE  
RÉUNION**

CE-426-08 IL EST RÉSOLU QUE, sur proposition de monsieur Normand Cossette et conformément à l'article 69 de la L.I.P.,

QUE le directeur rédige les procès-verbaux des réunions et s'assure qu'ils soient consignés dans un registre;

ADOPTÉE.

**INTERVENTION DE  
L'ASSEMBLÉE**

Il n'y a aucune intervention de l'assemblée.

**REMPLACEMENT  
D'UN MEMBRE-  
PARENT**

Suite à la démission de madame Geneviève Benoît en septembre dernier, les parents membres du conseil d'établissement ont le pouvoir de nommer un remplaçant.

CONSIDÉRANT que l'article 55 de la Loi sur l'instruction publique (L.I.P.) stipule qu'un représentant des parents élu pour un mandat de deux ans, démissionne en septembre. Il est alors remplacé par une personne nommée par les parents déjà membres du conseil d'établissement pour la durée restante du mandat lié à ce poste, soit 10 mois;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Stéphane Saulter,

CE-427-08 IL EST RÉSOLU à l'unanimité,

DE CHOISIR madame Isabelle Fortin pour le remplacement de madame Geneviève Benoît pour l'année scolaire 2008-2009;

DE REMERCIER madame Geneviève Benoît, d'avoir participé au conseil d'établissement pour l'année 2007-2008;

DE MANDATER le directeur de l'école, monsieur Yannick Roy pour qu'il informe la commission scolaire du nom de la nouvelle personne au conseil d'établissement de l'école Saint-Joseph pour l'année scolaire 208-2009. Et de transmettre à madame Benoît une lettre de remerciement pour son implication au conseil d'établissement.

ADOPTÉE.

**ÉLECTION À LA PRÉSIDENCE (parent non membre du personnel pour un an (art. 56))**

Madame Danielle Côté propose monsieur Christian Leclerc.  
Monsieur Christian Leclerc propose madame Danielle Côté.  
Madame Côté décline.  
Monsieur Leclerc accepte.

CE-428-08 IL EST RÉSOLU, suite aux mises en candidatures,

QUE monsieur Christian Leclerc soit nommé président du conseil d'établissement pour un mandat d'un an.

ADOPTÉE.

**SUBSTITUT À LA PRÉSIDENCE (art. 60)**

Le directeur explique que le substitut a pour principale responsabilité de remplacer le président lorsque celui-ci est absent ou dans l'incapacité d'agir.

Madame Isabelle Fortin se porte candidate pour occuper ce poste, sans opposition.

CE-429-08 IL EST RÉSOLU que madame Isabelle Fortin soit nommée substitut à la présidence.

ADOPTÉE.

**ADOPTION DES JOURS, HEURES ET LIEUX DE RÉUNION (art. 67)**

CE-430-08 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Stéphane Saulter,

QUE les réunions soient fixées, sauf exception, le troisième mercredi du mois à 19 h 00.

QUE le calendrier des réunions pour l'année 2008-2009 soit le suivant :

15 octobre 2008  
19 novembre 2008  
21 janvier 2009  
18 février 2008

18 mars 2009  
**29 avril 2009** \*  
20 mai 2009  
10 juin 2009

\* Rencontre qui a été prévue le 22 avril sera déplacée au 29 avril – raison : Congrès de l'Association des directeurs d'établissement.

ADOPTÉE.

**DÉNONCIATION  
D'INTÉRÊT, S'IL  
Y A LIEU (art. 70)**

Monsieur Yannick Roy apporte des précisions sur la dénonciation d'intérêt et demeure disponible pour répondre aux questions des membres et fournir le formulaire, le cas échéant.

**REPRÉSENTANTS  
DE LA  
COMMUNAUTÉ  
(art. 42)**

Une discussion a lieu sur l'intérêt que présente le fait d'avoir au sein du conseil d'établissement un membre de la communauté.

Madame Martine St-Laurent désire occuper ce poste.

**PRÉSENTATION  
DES DOSSIERS**

**Fonctionnement  
du C.É. et règles  
de régie interne  
(information)**

Le directeur remet aux membres les règles de régie interne en vigueur en 2008-2009. Il est suggéré de procéder à la lecture du document pour la prochaine réunion du conseil. Ce point sera donc mis à l'ordre du jour pour adoption.

**Présentation  
d'un calendrier  
de travail pour le  
C.É.**

Monsieur Roy propose un calendrier de travail pour l'année 2008-2009.

**Budget de  
fonctionnement  
du conseil  
d'établissement**

Un budget de 500,00 \$ est accordé au conseil d'établissement. Cet argent servira à :

- la Semaine des enseignants;
- frais de garde à 5,00 \$/l'heure ;
- frais de transport.

Le solde sera remis aux activités étudiantes.

CE-431-08 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Normand Cossette, que ce budget soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE.

**Demandes de subventions – Aide aux devoirs et École en forme et en santé (adoption)**

Monsieur Roy présente les documents à l'assemblée.

CE-432-08 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Hélène Vallée,

QUE ces demandes de subventions soient acheminées à la Commission scolaire Harricana.

ADOPTÉE.

**Rapport annuel 2007-2008**

Monsieur Roy présente le rapport annuel 2007-2008.

CE-433-08 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Stéphane Saulter,

QUE le rapport annuel 2007-2008 soit adopté.

Il est suggéré qu'une lettre de remerciement et une copie couleur de ce rapport soient envoyées à nos partenaires.

ADOPTÉE.

**INFORMATION-CORRESPONDANCE**

Espace «Violence aux enfants»  
Guide à vélo - Assurance automobile du Québec  
Débrouillard  
Courant de l'Harricana  
Dictée P.G.L.  
Pédago-cartes – financement  
Défi prévention

**AFFAIRES NOUVELLES**

Journal «Le Petit Placoteur»  
Fête de l'Halloween

**CLÔTURE DE  
LA RÉUNION**

CE-434-08 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Francine  
Nolet,

QUE l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 20 h 00.

---

Yannick Roy  
secrétaire d'assemblée